

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019
L'Officiel n° 02
Du 30 Août 2018

NOS PARTENAIRES

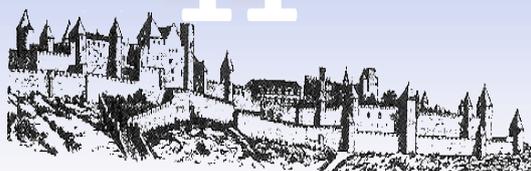


PREFET
DE L'AUDE



L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL



PLAISIR
Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau



RESPECT
Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement



ENGAGEMENT
Engagement
du corps et du cœur



TOLÉRANCE
Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes



SOLIDARITÉ
Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

COMITE DE DIRECTION**BO N° 02 du 30 août 2018**

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER- Mrs AKLI - BONHOMME- BOUDET-DRIF- GERARD- GIBERT - GRILLE- JORGE - MANI- PETROSINO - PITIE - ROGER-RONTES – VALET

Assiste à la réunion : Mr ROQUE

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BERTI – BONNET – BOUSQUET – BOUTIE - ZAMO -BEAUBOIS- TRASTET - DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° ° 01 du 23 Aout 2018

TIRAGE AU SORT DES COUPES D'OCCITANIE ET LOPEZ

Le tirage au sort du 1^{er} tour de la coupe d'Occitanie et le 1^{er} tour de la coupe Lopez auront lieu au district de l'Aude le 6 septembre 2018 à 18 heures 30.

Les clubs sont invités à y participer.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Le comité de direction nomme comme Président de la commission de discipline M. Gérard Roland en remplacement de M Berti Enzo qui reste membre.

Le reste sans changement en attente de la nouvelle composition

REPLACEMENTS DE JOUEURS EN COUPE DE FRANCE

A l'occasion de rencontres de coupe de France, en cas de prolongation, les équipes peuvent bénéficier de 4 remplaçants, même si les 3 prévus sont entrés en jeu ou non.

Une équipe pourra donc procéder, si elle le souhaite, jusqu'à quatre remplacements de joueurs lors de la prolongation. (décision Comité Exécutif de la fédération lors de sa réunion du 19 juillet 2018)

Cette décision est applicable dès ce début de saison.

DEMANDE DE CONTROLE DE L'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Le comité de direction informe que les clubs désireux de faire contrôler l'éclairage de leurs installations doivent adresser un courrier officiel ou Email au district.

COURRIERS RECUS**Monsieur Hubert Zanatta**

Le Président le remercie pour son courrier et le recontactera. Aucune réponse ne pouvait lui être faite tant que les procédures n'étaient pas closes.

Mairie de Villegly

Information au sujet d'une subvention relative à des travaux engagés (vestiaires)
Affaire en cours. Transmis à la CDTRIS

Fanjeaux

Courrier de l'ES Fanjeaux sur l'opportunité d'utiliser une moitié de terrain éclairée pour les rencontres féminines. La totalité de l'éclairage sera réalisée en cours de l'année 2019.
Dossier transmis à la CDTRIS

MUTES SUPPLEMENTAIRES SAISON 2018/2019

Suite à la parution des clubs pouvant intégrer des joueurs mutés, les clubs suivants ont indiqué leur desiderata :

O Cuxac d'Aude : 2 mutés – un pour l'équipe CD2 .

Trapel Pennautier : 2 mutés : 1 pour l'équipe CD1 et 1 pour l'équipe CD3

ET.S. Arzens : 1 muté : équipe U 15.

Ent. Naurouze SU Labastide : 1 muté pour l'équipe CD 1

A L'ATTENTION DES CANDIDATS POSTULANTS AUX COMMISSIONS

Le Président du district remercie les candidats qui se sont proposés pour apporter leur aides aux commissions. Par manque de temps il n'a pu les contacter et les prie de bien vouloir l'excuser. Toutefois, leur demande est bien prise en compte en attendant les places disponibles dans les commissions qui seront présentées la semaine prochaine.

Le Secrétaire général

Cédric PIGASSOU
Immobilier

locations
syndic de copropriété
transactions
estimations
locations de vacances

Agence immobilière
contact@pigassou-immo.com

Narbonne parking Géant Casino ☎ 04 68 27 05 41 ▲ 04 68 27 13 28	Narbonne-Plage place des Karantes ☎ 04 68 43 80 22 ▲ 04 68 43 84 42	Gruissan rue Filoir ☎ 04 68 75 51 37 ▲ 04 68 75 51 38
---	---	---

www.pigassou-immo.com

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS**BO N° 02 DU 30/08/2018**

Présents : **Mrs VALET - LOPEZ**

Excusés : **Mr RONTES – GRILLE**

Formalités d'avant match**Article 139 bis Support de la feuille de match.**

Préambule

Pour toutes les rencontres de compétition pour lesquelles l'utilisation de la feuille de match informatisée (FMI) est rendue obligatoire, la feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant (Tablette).

.....

Règles d'utilisation

.....

Alerte informatique

.....

Formalités d'avant match

A l'occasion des rencontres, le club recevant ou le club identifié comme club recevant doit fournir la tablette permettant un accès à la FMI sous peine d'encourir la perte du match

Le club recevant doit mettre tout en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les clubs ont la possibilité de préparer leur composition d'équipe les jours précédant le match.

Le jour du match chaque club vérifie, renseigne et ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés.

Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre. La vérification des licences se fait dans les conditions de l'article 141 des présents règlements généraux.

Formalités d'après match

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre.

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs sous peine de sanction.

Procédures d'exception

Compétitions soumises à la FMI

A titre exceptionnel en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

Le Président.

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Pv n°02 du 30/08/2018

MUTES SUPPLEMENTAIRES SAISON 2018/2019

Arbitres supplémentaires

Article 45 du statut de l'Arbitrage

Le club qui pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire NON LICENCIE JOUEUR, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « MUTATION » dans l'équipe de LIGUE ou de DISTRICT de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu deux « 2 » arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum deux « 2 » mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION ».

Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, **définies pour toute la saison avant le début des compétitions.**

Pour les demandes d'affectation du ou des mutés, les clubs doivent le ou les formuler par courrier ou mail officiels avant le début des compétitions. Les compétitions débutent le 26 août 2018.

CLUBS DISTRICT AUDE	N°	Nombre	Equipe concernée
ARZENS	518004	1 Muté	1 en U15
CUXAC D'AUDE	528505	2 Mutés	2 en Sénior D2 poule B
NAUROUZE LABASTIDE	506197	1 Muté	1 en D1
SAINT MARTIN LALANDE	534933	1 Muté	Pas de réponse
SOUILHE	539816	1 Muté	Pas de réponse
VILLEPINTE	527499	1 Muté	Pas de réponse
TRAPEL PENNAUTIER	548191	2 Mutés	1 en D1 et 1 en D3
CLUBS LIGUES			
UF LEZIGNAN	550059	1 Muté	Non intéressé
FAC CARCASSONNE D1	548132	2 Mutés	1 en Sénior R1 et 1 en sénior D1

Le début des compétitions débutant le 26 août 2018, les clubs n'ayant pas répondu et faits de proposition ne pourront plus utiliser le muté supplémentaire auquel il avait droit.

RAPPEL AUX RETARDATAIRES

Article 48

2

La date limite de saisie dans Footclubs des demandes de renouvellement des licences d'arbitre est fixée au 31 août.

L'arbitre dont la demande de licence renouvellement est saisie après cette date

NE REPRESENTERA PAS SON CLUB POUR LA SAISON EN COURS.

Le président

BOUTIE Yves

Le président de la commission

Membres de la commission

COMMISSION SENIORS

PV N° 02 du 30 août 2018

Présents : Ms BOUSQUET- RONTES

**COUPE DE FRANCE
2^E TOUR**

Matches le 02/09/2018 à 15h

CHALABRE – FC BRIOLET

TRAPEL P – PEZENS

STE EULALIE VIL – HAUT MINERVOIS

NARBONNE UFC – BRAM

RAZES OL – TREBES

LIMOUX P – CASTELNAUDARY

BAGES – CUXAC D AUDE

EXEMPTS AU TIRAGE : UF LEZIGNAN – FC CORBIERES MED

EXEMPTS DU 2^E TOUR : FU NARBONNE – FA CARCASSONNE – US CONQUES

**Le président de la commission
M. BOUSQUET Daniel**

COMMISSION DES JEUNES A 11

BO N°2 du 30 août 2018

Présents : Ms. MANI – BONNET- AKLI.

➔ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

FICHES D'ENGAGEMENT

La date limite de dépôt

Il est rappelé aux clubs que la date limite des engagements est fixée au :

- Catégories U15-U17 :
 - La date limite est fixée au vendredi 7 septembre 2018.

Etat des inscriptions au 30/08/2018

CLUBS	U17		U15		U19	
	Chpt	Coupe	Chpt	Coupe	Chpt	Coupe
FC St Nazaire	1	1	1	1	1	1
SC Narbonne Montplaisir			2	2	1	1
ASC Villalier					1	1
Limoux Pieusse FC	1	1	1	1		
US Conques	1	1	1	1		
O. Cuxac d'Aude	1	1	1	1		
FU Narbonne	1	1	2	1	1	1
GFPLM	1	1	1	1		
Fc Sallèles d'Aude			1	1		

INTERDISTRICTS

Les membres des Commissions, le personnel administratif et technique du district de l'Aude et de l'Ariège se sont réunis ce mardi 28 août 2018 à la Maison des Sports à Bram pour finaliser l'harmonisation et la planification des calendriers ainsi que le règlement des compétitions à venir.

Les dates des 1^{ères} journées des compétitions ont été arrêtées comme suit :

- Catégorie U19 :
 - o Le week-end du 15 et 16 septembre 2018.

- Catégorie U17 :
 - o Le dimanche 30 septembre 2018.

- Catégorie U15 :
 - o Le samedi 29 septembre 2018.

Au cours de cette réunion, il a été également décidé de déterminer les Districts en charge des compétitions :

- Le District de l'Ariège gèrera la compétition des U19.
- Le District de l'Aude aura quant à lui la gestion des compétitions des U17 et U15.

Des réunions de présentation de l'organisation et des règlements de ces compétitions auront lieu par secteur géographique. La Commission vous les communiquera dans son prochain procès-verbal.

La Commission tient à remercier la Commune de Bram, les clubs de l'AS Bram et du GF Piège-Lauragais-Malepère pour la mise à disposition de la maison des Sports et les remercie pour l'accueil chaleureux réservés aux membres des 2 délégations.



La Commission

COMMISSION DES FEMININES

PV N° 02 du 30 août 2018

Présidente Mme ROYER

REUNION DU 27 AOUT 2018

Présents : FANJEUX - FC BRIOLET – PEZENS – LES MARTYS – LUC – ST PAPOUL –
MONTAGNE NOIRE – GFPLM – FC MALEPERE
Mme ROYER – M. José GONZALES

16 clubs engagés

TIRAGE DU CHALLENGE GARAUD COUPE A 8

VILLALIER – ST PAPOUL
NAUROUZE LABASTIDE – TRAPEL
MONTAGNE NOIRE – ALARIC
NARBONNE UFC – LUC MOUSSAN
MALVES – FC BRIOLET
GFPLM – LIMOUX P
MALEPERE – LES MARTYS
FANJEUX – PEZENS

Matches les 06 et 07 octobre 2018

COUPE A 11

Clubs engagés :

CUXAC D AUDE – FFB CARCASSONNAIS – ENT BRIOLET ALARIC – ENT TRAPEL LES MARTYS
– ENT GFPLM PEZENS

REUNION

Suite à une demande de 2 clubs de l'Ariège d'intégrer notre championnat à 8, nous vous convions à une réunion le **05 septembre 2018 à 18h30** au **District de l'Aude de football** afin d'établir le championnat.

La Présidente de la Commission

**COMMISSION DES TERRAINS
ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS
SPORTIVES**

PV N° 02 du 30 août 2018

Président: M. PETROSINO François

**CLUBS DESIRANT JOUER LE SAMEDI SOIR
EN SENIORS**

La commission autorise les clubs suivants à jouer le samedi soir :

FAC à Carcassonne MAZET

BRAM 3

CASTELNAUDARY 2 au stade le Millenaire ou Coubertin à Castelnaudary

La commission n'autorise pas pour l'instant les clubs suivants à jouer le samedi soir :

SALLES SUR L HERS

SAISSAC

Le Président de la Commission